

# Stage de formation syndicale

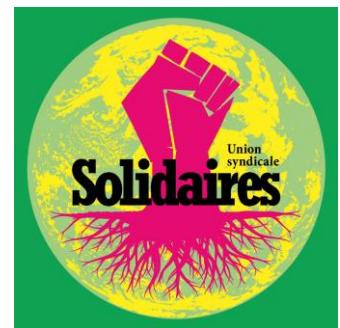
## Agir face à l'urgence environnementale

### Agriculture, alimentation et éducation



Du 16 au 18 juin

À la Bourse du Travail de Paris  
Salle Pelloutier  
3 rue du Château d'eau  
75010 Paris



### Le 16 juin

- 9h30-10h30** Accueil des participant·es et brise-glace  
**10h30-12h00** Arpentage pour comprendre les enjeux de différents types d'agriculture  
**13h30-15h00** Comment et pourquoi transformer l'agriculture ? Intervention et échanges sur les formations agricoles  
**15h30-16h30** Sécurité Sociale de l'alimentation : quel rôle pouvons-nous jouer dans notre secteur ?  
**17h00-18h00** Comment mettre en place une restauration scolaire écologique, en lien avec des agriculterices locales ?

### Le 17 juin

- 9h30-11h30** Atelier / jeu de rôle pour approfondir la réflexion initiée avec l'arpentage  
**14h00-15h00** Quels moyens d'actions dans nos établissements ? Quelles évolutions pour nos revendications ?  
**15h30-16h30** Echange sur les pratiques dans les syndicats locaux et en classe / à l'université

### Le 18 juin

- À la GAB, salle de formation 2 (1<sup>er</sup> étage)**  
9h30-16h Réunion du Groupe de travail Écologie de SUD éducation
- Bilan du stage
  - Perspectives pour l'année suivante
  - Avancée sur la conception de la brochure Ecologie 2026

### Pour vous inscrire 2 choses à faire :

1. Adressez une demande écrite à votre hiérarchie avant le 16 mai 2025. Un modèle de demande est disponible sur notre site et au verso.
2. Inscrivez-vous auprès de SUD éducation via le formulaire à cette adresse : <https://interne.sudeducation.org/evenement/agir-face-a-lurgence-environnementale-approfondissement/>

### Se former, c'est un droit !

Ce stage est ouvert à tou·tes les collègues, syndiqué·es ou non, quel que soit son statut, de la maternelle au supérieur.

Chaque fonctionnaire ou agent·e non-titulaire peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans retrait de salaire.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé.

En cas de refus, contactez le syndicat ! Se former, c'est un droit !

**Modèle de demande de congé pour formation syndicale à donner à votre hiérarchie un mois avant le stage**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Établissement / école :

[Lieu, date]

À :

- Monsieur/ Madame l'Inspecteur·trice d'académie sous couvert de l'IEN [personnels du 1er degré]
  - Monsieur / Madame le·la Recteur·trice sous couvert du / de la chef·fe d'établissement [personnels du 2d degré]
    - Monsieur / Madame le·la chef·fe d'établissement [AED]
    - Monsieur / Madame le·la Recteur·trice sous couvert du / de la pilote du PIAL [AESH]
  - Monsieur / Madame le / la président·e d'université sous couvert du directeur d'UFR / du chef de service [personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche]

Madame, Monsieur,

En application de l'article L215-1 du Code général de la Fonction publique et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de trois jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les 3, 4 et 5 juin 2024 à Paris sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

Signature